Trois projets d'articles additionnels aux règles de la nomenclature botanique.

Par M. Pichon.

L'an prochain se tiendra à Stockholm le VII[e] Congrès international de Botanique, qui examinera, entre autres, les propositions de modifications aux Règles de la Nomenclature. Nos études sur les Apocynacées nous ont amené à proposer à la discussion de ce Congrès trois projets d'articles que nous donnons ici et dont l'utilité, croyons-nous, apparaîtra d'elle-même.

Nous sommes heureux de remercier notre collègue M. J. Arènes de nous avoir fourni, pour illustrer le troisième de ces articles, un excellent exemple tiré de la systématique des Cynarocéphales.

Art. 30 *bis.* — Le nom ou l'épithète d'une subdivision quelconque formé par adjonction du préfixe *eu-* au nom ou à l'épithète d'un groupe supérieur n'est légitime que si la subdivision contient le type du groupe supérieur [1].

Exemple : Le type du genre *Baissea* A. DC. est *Baissea multiflora* A. DC. Le nom de « *Baissea* sect. *Eubaissea* K. Sch., in Engler et Prantl, Nat. Pflanzenfam., IV, ii, 172 (1895) » est illégitime parce que *Baissea multiflora* A. DC. n'appartient pas à cette section.

Art. 58 *bis.* — Lorsqu'une subdivision quelconque porte le nom ou l'épithète d'un groupe supérieur dont le rang hiérarchique a été abaissé, ce nom ou épithète n'est légitime que si la subdivision contient le type du groupe supérieur primitif.

Exemples : Le genre *Guerkea* K. Sch., in Engler et Prantl, Nat. Pflanzenfam., IV, ii, 180 (1895), qui a pour espèce type *Guerkea floribunda* K. Sch., est aujourd'hui considéré comme synonyme du genre *Baissea* A. DC. Mais le nom de « *Baissea* sect. *Guerkea* (K. Sch.) Stapf, in Dyer, Fl. Trop. Afr., IV, i ,205 (1902) » est illégitime parce que *Guerkea floribunda* K. Sch. n'appartient pas à cette section.

Le genre *Lactaria* Raf., Sylva Tellur., 162 (1838), qui a pour espèce type *Lactaria salubris* Raf., est aujourd'hui considéré comme syno-

1. Existe-t-il des épithètes de subdivisions d'espèces tels que *typicus*, *genuinus*, etc., qui ne s'appliquent pas au type de leur espèce ? Nous n'en connaissons pas d'exemple, mais il serait bien étonnant que les recherches des spécialistes ne permettent pas d'en découvrir, en particulier dans les flores européennes où les sous-espèces, variétés, sous-variétés, formes et sous-formes ont été multipliées à plaisir. Il faudrait alors compléter l'article proposé ici de façon à invalider ces épithètes trompeuses.

nyme du genre *Ochrosia* Juss. Mais le nom de « *Ochrosia* sect. *Lactaria* (Raf.) F. Muell., Fragm., VII (1869-71), 130 » est illégitime parce que *Lactaria salubris* Raf. n'appartient pas à cette section [1].

Art. 58 *ter.* — Le nom ou l'épithète d'une subdivision quelconque formé par adjonction du préfixe *eu-* au nom ou à l'épithète d'un groupe supérieur cesse d'être légitime si le nom ou l'épithète de ce groupe vient à être modifié.

Exemples : Le nom de « Subsp. *eu-lanceolatum* Beger, in Hegi, Ill. Fl. Mitt. Eur., VI, II, 874 (1928) », qui aurait été valable pour une subdivision de *Cirsium lanceolatum* (L.) Scop., est illégitime parce que *Cirsium lanceolatum* doit être appelé *Cirsium vulgare* (Savi) Ten.

Le nom de « Sect. *Euzygodia* Stapf, in Dyer, Fl. Trop. Afr., IV, I, 217 (1902) », qui serait valable pour une subdivision du genre *Zygodia* Benth. [2], devient illégitime quand on considère le genre *Zygodia* comme synonyme du genre *Baissea* A. DC.

1. Pour remplacer le nom d'*Ochrosia* sect. *Lactaria* devenu illégitime (voyez *Bull. Mus.*, XIX, 1947, p. 206), nous proposons : **Ochrosia** sect. **Typochrosia** nom. nov.
2. Du moins si le nom de *Zygodia* était lui-même légitime, ce qui n'est pas le cas chez Stapf, car le «genre» qu'il appelle *Zygodia* ne contient pas l'espèce type de *Zygodia* Benth.

Laboratoire de Phanérogamie du Muséum.